



14ème législature

Question N° : 61996	De M. Hervé Féron (Socialiste, républicain et citoyen - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Relations avec le Parlement		Ministère attributaire > Relations avec le Parlement
Rubrique >Parlement	Tête d'analyse >questions écrites	Analyse > réponses. délais.
Question publiée au JO le : 29/07/2014 Réponse publiée au JO le : 10/03/2015 page : 1805 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 04/11/2014 Date de renouvellement : 10/02/2015		

Texte de la question

M. Hervé Féron interroge M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, sur l'absence de réponses des ministres aux questions écrites déposées par les députés. Depuis le 31 juillet 2012, il a déposé 607 questions écrites aux ministres des deux gouvernements socialistes. Ces questions sont adressées aux ministres dans le but d'obtenir des éclaircissements sur des aspects particuliers de la législation ou de faire préciser un aspect de la politique du Gouvernement. Le ministre concerné dispose alors d'un délai de deux mois pour y répondre. Or il n'est pas rare que des ministres répondent avec des délais de 6 mois, voire d'un an. De plus, sur les 607 questions posées, plus de la moitié sont restées sans réponse à ce jour. À titre d'exemple, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a demandé à son cabinet de ne consacrer son attention qu'aux questions « politiquement sensibles », ce qui pose un problème de lisibilité du projet politique poursuivi le Gouvernement. Il lui demande des éclaircissements sur l'absence de réponses des ministres du Gouvernement aux questions écrites posées par les députés, prérogative individuelle des parlementaires prévue par le Règlement de l'Assemblée nationale.

Texte de la réponse

Le Secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement s'associe à l'honorable parlementaire pour considérer que les questions écrites sont un instrument majeur du contrôle du Gouvernement par le Parlement. Cet outil est particulièrement dynamique : ainsi, depuis le début de la législature, près de 75 000 questions ont été rédigées par les parlementaires. Le Secrétaire d'Etat constate cependant que certains parlementaires posent plus de 1 000 questions écrites par an. Certains ministères se voient, en outre, attribuer un très grand nombre de questions écrites : tel est notamment le cas du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, cité par l'honorable parlementaire et qui a reçu plus de 4 600 questions écrites pour la législature en cours, ou encore du ministère des affaires sociales et de la santé avec environ 13 000 questions. Ces éléments expliquent que le délai de deux mois puisse parfois être dépassé, bien que chaque ministère fasse d'importants efforts pour apporter une réponse précise et rapide à chaque question écrite qui lui est attribuée.